



Objet : **Taxe d'apprentissage 2012 (salaires 2011)**

Madame, Monsieur,

Votre entreprise est soumise au versement de la **taxe d'apprentissage** qui contribue activement à la formation professionnelle de nos élèves et étudiants.

L'adhésion du monde professionnel à cette démarche nous est nécessaire.

En nous versant votre taxe d'apprentissage, vous participez à la réalisation du projet professionnel des jeunes qui nous sont confiés.

Le versement de la taxe professionnelle se fait obligatoirement **par l'intermédiaire de votre organisme collecteur**, en demandant expressément que le quota disponible de la taxe soit versé au lycée Bernard Palissy et en mentionnant notre adresse.

Le lycée est habilité à percevoir la taxe au titre des catégories :

- Ouvriers qualifiés
- Cadres moyens

Notre service de taxe d'apprentissage se tient à votre disposition pour toutes informations complémentaires : Tél. : **05 46 92 09 85**

Sur simple demande, ce service vous fournira une brochure de présentation de l'établissement qui récapitule les différentes formations et les investissements effectués avec le concours de la taxe d'apprentissage.

Nous vous remercions de la bienveillante attention que vous réserverez à notre appel, dont l'unique objectif est **d'optimiser la réussite des jeunes.**

Le Chef de Travaux,

Thierry BELISAIRE

Le Proviseur,

Patrick MARCUZZI